



**Coopération technique
entre pays en développement**

Distr.
LIMITÉE

TCDC/10/L.3/Add.1
7 mai 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DE HAUT NIVEAU POUR L'EXAMEN
DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE ENTRE
PAYS EN DÉVELOPPEMENT
Dixième session
New York, 5-9 mai 1997

PROJET DE RAPPORT

Rapporteur : M. Sandagdorj ERDENEBILEG (Mongolie)

Additif

III. RAPPORTS SUR L'APPLICATION

(Points 5, 6 et 7 de l'ordre du jour)

A. Déclaration de l'Administrateur associé du Programme
des Nations Unies pour le développement

1. Dans sa déclaration liminaire, l'Administrateur associé du PNUD a fait observer que la coopération technique entre pays en développement (CTPD) et la coopération Sud-Sud, en tant que stratégie visant à assurer la participation effective des pays en développement au nouvel ordre économique mondial, suscitaient ces derniers temps un fort regain d'intérêt. Il a cité à cet égard la Conférence Sud-Sud sur la finance, le commerce et l'investissement tenue à San José (Costa Rica) du 13 au 15 janvier 1997, ainsi que la conférence tenue par le Mouvement des pays non alignés à New Delhi pour définir les initiatives pratiques susceptibles de promouvoir cette coopération. Il a également souligné l'importance que donnait le Secrétaire général à la coopération Sud-Sud dans ses propositions de réforme.

2. De l'avis de l'Administrateur associé, le renouveau d'intérêt que connaissait la CTPD était dû en partie à l'existence, dans les pays en développement, en particulier en Asie de l'Est et en Amérique latine, des capacités techniques voulues. La croissance plus rapide dans les pays en développement, alliée à la révolution démographique, qui placerait une proportion accrue de la population mondiale dans le Sud, réorienterait probablement la dynamique de la croissance vers les pays en développement, ce qui donnerait à la CTPD, en tant que stratégie de développement, une importance d'autant plus grande. La mondialisation exigeait une coopération accrue entre

pays en développement, de façon à ce que les moins développés d'entre eux ne se trouvent pas marginalisés.

3. L'Administrateur associé a rappelé que, conscient de cette évolution, le Comité de haut niveau à sa neuvième session avait adopté les nouvelles orientations de la CTPD se concentrant sur des questions prioritaires comme le commerce et l'investissement, la dépaupérisation, l'environnement, la production et l'emploi et la formulation de la politique économique, et la gestion; il s'agit également de chercher à intégrer opérationnellement CTPD et CEPD; d'identifier les pays qui jouent un rôle essentiel dans la CTPD et de les amener à participer à des entreprises en coopération avec d'autres pays en développement; et d'élargir le Système d'orientation pour l'information (INRES) de la CTPD pour en faire un système d'information multidimensionnel d'utilisation facile.

4. Pour ce qui est de l'application des nouvelles orientations de la CTPD, l'Administrateur associé a mis en lumière un certain nombre d'initiatives, appuyées par le Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement, concernant le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, la coopération entre l'Asie et l'Afrique dans le contexte du Document-cadre de Bandung pour la coopération Asie-Afrique, et la coopération entre l'Amérique latine et les pays en transition économique d'Europe orientale et d'Asie centrale. Il a également mentionné d'autres efforts tels que l'échange de données d'expérience entre petites entreprises, la répétition des mesures de dépaupérisation qui s'étaient révélées efficaces en Amérique latine et dans les Caraïbes, la formation de réseaux techniques sur la biosystématique en Asie du Sud-Est, dans la région du Pacifique et en Afrique de l'Est, l'établissement du Réseau international pour les petites centrales hydroélectriques, ainsi que l'appui apporté au Groupe des 77, au Centre du Sud et au Réseau du tiers monde pour les aider à définir les possibilités d'action en matière de commerce et d'investissement et pour permettre aux pays en développement de faire face aux problèmes de la mondialisation et de tirer parti des possibilités qu'elle offre.

5. L'Administrateur associé a relevé qu'il était prévu d'élaborer le programme-cadre pour la promotion de la CTPD englobant les nouvelles orientations dans le cadre de travail CTPD pour la période 1997-1999. Ce nouveau cadre portait sur deux grands domaines d'activité, à savoir l'appui au développement humain durable et la promotion de la CTPD. Les ressources susceptibles d'être obtenues grâce au fonds bénévole spécial pour la promotion de la coopération Sud-Sud, créé en application des dispositions de la résolution 50/119 de l'Assemblée générale, en date du 20 décembre 1995, viendraient faciliter cet effort.

6. L'Administrateur associé a formulé l'espoir que les trois principaux rapports donnant des informations sur l'application de la CTPD et sa promotion par le système des Nations Unies pour le développement, complétés par les présentations que devaient faire certaines délégations sur leurs expériences en matière de CTPD, aideraient le Comité de haut niveau à procéder à un examen approfondi de la CTPD et à formuler des directives à ce sujet.

B. Présentation des rapports par le Directeur du Groupe spécial de la coopération technique entre pays en développement : principales conclusions

7. Le Directeur du Groupe spécial de la CTPD a présenté les trois rapports suivants, qui avaient été soumis au Comité de haut niveau pour examen :

a) Examen des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires et des décisions prises par le Comité de haut niveau et application des recommandations de la Commission Sud (TCDC/10/2);

b) Rapport sur les progrès réalisés dans l'application des nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement (TCDC/10/3);

c) Examen des rapports de l'Administrateur (TCDC/10/4) sur l'application des directives pour l'étude des politiques et des modes d'opération en matière de CTPD et sur les dispositions organisationnelles et logistiques pour la CTPD.

Examen des progrès réalisés dans l'application du Plan d'action de Buenos Aires, des décisions du Comité de haut niveau et des recommandations de la Commission Sud

8. Le rapport présente un résumé analytique des informations reçues de gouvernements membres, d'organisations et institutions du système des Nations Unies pour le développement et de certaines organisations intergouvernementales et non gouvernementales sur les politiques et activités entreprises pour promouvoir et mettre en oeuvre la CTPD au cours de l'exercice biennal 1995-1996.

9. Malgré les obstacles internes tenant aux institutions, aux attitudes et aux ressources, la CTPD continue d'être une modalité largement utilisée par les pays en développement dans leurs accords bilatéraux, sous-régionaux, régionaux et interrégionaux. Tous les pays qui ont donné des informations reconnaissent la nécessité de mieux faire comprendre la notion de CTPD, ainsi que ses procédures et mécanismes, et d'adopter des politiques efficaces en la matière. La plupart des pays ont donné une importance considérable aux ateliers de sensibilisation, au renforcement des centres de coordination nationaux et à l'identification des capacités et des besoins.

10. Un certain nombre de pays ont consacré d'importantes ressources aux activités de CTPD dans leurs budgets nationaux et/ou dans les affectations de fonds du PNUD. Cela est particulièrement vrai de pays tels que le Bénin, le Bhoutan, le Brésil, le Chili, la Chine, la Colombie, El Salvador, l'Équateur, le Ghana, Haïti, l'Inde, l'Indonésie, la Malaisie, le Nigéria, le Pakistan, le Panama, le Paraguay, la République de Corée, le Samoa, les Seychelles, Sri Lanka, la Thaïlande, la Tunisie et la Turquie.

11. Un certain nombre d'institutions régionales comme le Système économique latino-américain (SELA), des organisations non gouvernementales comme le Réseau du tiers monde et des organisations intergouvernementales comme le Centre du Sud jouent un rôle actif dans la promotion de la CTPD et de la CEPD.

12. Seuls trois pays développés – l'Autriche, la France et les Pays-Bas – ont indiqué qu'ils apporteraient une aide particulière aux activités de CTPD. De nombreux pays développés soutiennent toutefois directement ou indirectement cette coopération; le Japon, par exemple, a décidé de consacrer 2 millions de dollars en 1997 à la coopération Sud-Sud.

13. Le PNUD s'est efforcé de faire intégrer par ses bureaux régionaux et ses bureaux de pays la CTPD dans les programmes de coopération technique nationaux et régionaux. Les bureaux régionaux ont joué un rôle important dans les activités de coopération entre l'Afrique et l'Asie, les programmes de coopération concernant l'Amérique latine et la Communauté d'États indépendants, les programmes régionaux menés dans les États arabes et les programmes de coopération régionale en Asie et dans le Pacifique, en prenant parfois l'initiative ou en les appuyant selon les circonstances.

14. Le Groupe spécial de la CTPD conserve son rôle de catalyseur et reste le partenaire actif des gouvernements et de divers organismes des Nations Unies pour ce qui est de la promotion et du suivi de la CTPD à l'échelle mondiale. Au cours du cinquième cycle, le Groupe spécial a appuyé plus de 130 interventions de niveau mondial relevant de quatre grandes catégories : a) promotion et sensibilisation; b) renforcement des capacités nationales de gestion de la CTPD; c) mise en rapport des capacités et des besoins et organisation d'ateliers sur certains sujets; d) financement d'études et d'analyses sur les activités de CTPD.

15. D'autres organismes de développement des Nations Unies ont également activement soutenu la CTPD, soit en définissant leur démarche propre dans leur domaine de compétence, soit en exécutant certains projets de CTPD. La CNUCED par exemple s'est tout particulièrement attachée à promouvoir la coopération commerciale et financière Sud-Sud; l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a soutenu les initiatives du Groupe des 77 en matière de coopération; la FAO a mis au point un mécanisme permettant d'utiliser les ressources techniques des économies en développement; et le BIT, le FNUAP et l'OMS ont utilisé la modalité de la CTPD en décentralisant leurs opérations aux niveaux régional et sous-régional. Les commissions économiques régionales ont quant à elles contribué de manière non négligeable au renforcement de la coopération Sud-Sud en favorisant la coopération régionale et sous-régionale dans différents domaines.

16. Il est difficile d'évaluer avec précision le niveau exact des ressources affectées par le système de développement des Nations Unies à la CTPD. On estime toutefois que le PNUD y a consacré environ 50 millions de dollars au cours de l'exercice biennal 1995-1996.

17. Malgré les progrès considérables de ces dernières années pour ce qui est de la promotion de la CTPD, un certain nombre de problèmes d'ordre institutionnel ou bien liés aux politiques, aux attitudes et aux méthodes devront être réglés si l'on veut que la CTPD joue pleinement son rôle. Il convient en premier lieu que les nombreux pays en développement qui ne l'ont pas encore fait placent délibérément la CTPD au centre de leur stratégie nationale de développement. Ils doivent en deuxième lieu mettre en place des mécanismes institutionnels appropriés afin de doter les centres de liaison pour la CTPD des ressources

humaines et financières dont ils ont besoin pour fonctionner de manière efficace. Il faut surmonter en troisième lieu les graves obstacles que les attitudes constituent encore. Il conviendrait enfin que tous les partenaires du développement accroissent sensiblement les crédits alloués à la CTPD : les pays en développement devraient y consacrer une partie de leur budget national, les pays donateurs affecter une partie de l'aide qu'ils apportent à la coopération triangulaire et les organismes donateurs multilatéraux intégrer la CTPD dans leurs activités.

Progrès accomplis dans l'application de la stratégie des nouvelles orientations de la coopération technique entre pays en développement

18. Le rapport décrit dans ses grandes lignes la stratégie des nouvelles orientations et présente les initiatives prises pour lui donner corps. Ces initiatives visent la mise en oeuvre du programme d'assistance technique aux petits États insulaires en développement, le suivi de la Conférence internationale des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) en matière d'échange de témoignages sur des expériences de gestion urbaine réussies, la coopération entre les pays d'Amérique latine et les économies en transition d'Europe de l'Est et d'Amérique centrale, la reproduction des expériences de dépaupérisation réussies en Amérique latine, et la création de réseaux de biosystématique en Asie de l'Est, dans le Pacifique et en Afrique de l'Est.

19. Le programme d'échange de données d'expérience entre petites entreprises est une illustration de la participation du secteur privé et le renforcement des liens avec les organisations non gouvernementales trouve un écho dans le soutien apporté au Réseau du tiers monde. Ces initiatives sont le fruit d'une stratégie délibérée visant à faire intervenir de nouveaux agents dans la mise en oeuvre de la CTPD. Les activités menées en Haïti et le suivi des activités réalisées au Bangladesh attestent la volonté de réorienter les activités visant à faire correspondre les capacités et les besoins. La création du Réseau international sur les petites centrales hydroélectriques dans la province de Hangzhou (Chine) constitue une réalisation remarquable dans le domaine de l'environnement. Le soutien apporté à la Conférence Sud-Sud sur le commerce, les finances et l'investissement tenue à San José de Costa Rica constitue également un exemple des liens qui existent entre la CTPD et la CEPD.

20. Un certain nombre de pays ont été désignés pour jouer un rôle central dans la promotion de la CTPD telle que l'envisage la stratégie des nouvelles orientations. Élément important de la stratégie, la base CTPD/SOI est actuellement mise à jour et devrait devenir un système d'information multidimensionnel plus complet et facilement utilisable.

21. Le cadre de coopération technique entre pays en développement pour la période 1997-1999 sera le principal instrument de mise en oeuvre de la stratégie des nouvelles orientations. L'allocation de crédits distincts par le Conseil d'administration du PNUD et la mise en place par l'Assemblée générale d'un Fonds spécial pour la promotion de la coopération Sud-Sud en faciliteront le fonctionnement. Les 2 millions de dollars affectés à la coopération Sud-Sud par le Gouvernement japonais ont permis de financer un certain nombre de projets.

22. Le document-cadre prévoit des activités relevant de deux grandes catégories, à savoir la promotion des objectifs du développement humain durable et la promotion de la CTPD. Il définit également les principes et critères qui sous-tendront la mise en oeuvre des divers programmes et projets à mener dans ce cadre.

Examen du rapport de l'Administrateur

23. Ce rapport se présente en deux parties. La première traite des lignes directrices régissant l'examen des politiques et procédures relatives à la CTPD par les organisme de développement des Nations Unies. Les organismes ont estimé que les lignes directrices étaient utiles et qu'elles avaient renforcé la CTPD. Plusieurs d'entre eux ont bénéficié des efforts de sensibilisation et des mécanismes de décentralisation, et beaucoup continuent à affiner ces lignes directrices en fonction de leurs besoins propres.

24. Compte tenu de l'utilité que continuent de présenter les lignes directrices, il a été décidé de rassembler des témoignages plus nombreux avant de faire rapport au Comité administratif de coordination. Elles seront toutefois examinées lors de la réunion des responsables des centres de liaison à l'issue de la réunion du Comité de haut niveau.

25. La deuxième partie du rapport traite des dispositions institutionnelles et des mesures d'appui concernant la CTPD. Elle présente des informations sur l'effectif du Groupe spécial et sur les ressources disponibles pour la programmation au cours de l'exercice biennal. Au cours du cycle 1992-1996, le Groupe a affecté 11,4 millions de dollars au financement de divers projets. En 1996, il a également bénéficié d'une allocation de 2 millions de dollars du Japon. Pour 1997-1999, on estime qu'il disposera de 16,9 millions de dollars et que des ressources supplémentaires viendront du Fonds spécial pour la promotion de la coopération Sud-Sud.
